

Rapport



« Comment faire face au changement climatique, à la baisse de la biodiversité et à la diminution de la ressource en eau sur la commune de Nouaillé-Maupertuis ? »

1. ETAT DES LIEUX ET EVOLUTION DU PAYSAGE	1
2. PRESERVATION DU TERRITOIRE ET VALORISATION PATRIMONIALE	4
3. GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	6
4. SOLUTIONS A PRECONISER	7
5. ANNEXES	9

*Amandine Acloque
Mouad Belyamani
Maximilien Bernier
Moussa Bilal
Claire Gay
Elie Morin
Elodie Rivière*

Image : wikipedia.org

1. État des lieux et évolution du paysage

Nouaillé-Maupertuis est une commune située dans le département de la Vienne, en région Nouvelle-Aquitaine (Fig. 1).

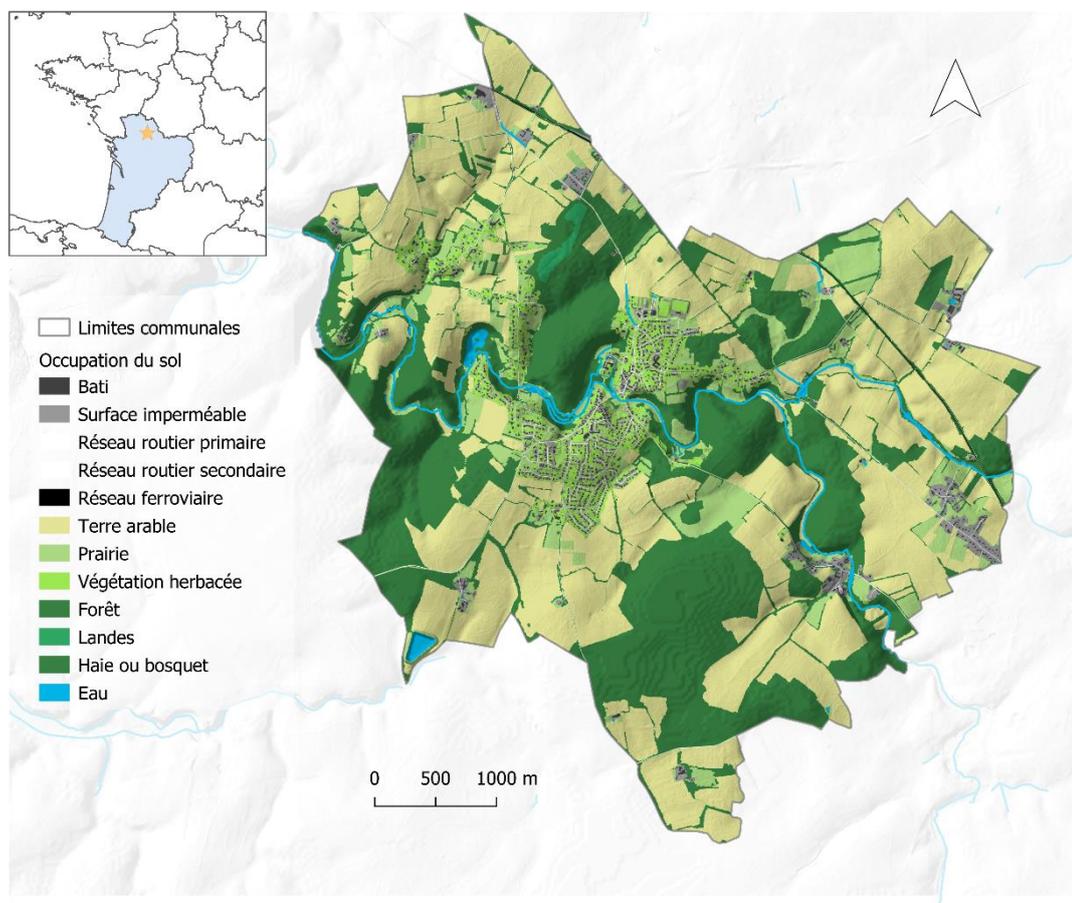


Figure 1 : Occupation du sol de la commune de Nouaillé-Maupertuis

Selon le diagnostic du territoire établi en mars 2012 par la municipalité, dans le cadre d'un projet de développement durable (« Cultivons notre territoire »), et la fiche d'information communale sur la biodiversité en Poitou-Charentes (Réseau Partenarial des Acteurs du Patrimoine Naturel), l'état des lieux et l'évolution du paysage sont définis comme suit.

A. Patrimoine naturel et services écosystémiques

Dans les forêts : Le territoire de Nouaillé-Maupertuis est recouvert à près de 30% d'un vaste ensemble boisé établi sur des sols argilo-calcaires propices à diverses essences (feuillus, conifères ou forêts mélangées) (Fig. 2). Ces forêts abritent de nombreuses espèces animales et végétales nécessaires au bon fonctionnement de l'écosystème. Ainsi, le bois de Saint-Pierre est classé et protégé, car il accueille de nombreuses herbacées et de nombreux oiseaux peu communs voire rares.

Le label « PEFC » : Les Bois de la Garenne sont une propriété communale depuis leur acquisition en 1979. Ils occupent une surface de 37 hectares, agrémentés de chemins de découverte balisés. Des bancs et des jeux sont disséminés tout au long de leur parcours. Des plaques d'information permettent de découvrir l'histoire des bois au Moyen-Âge. Des informations sont également apportées sur certaines espèces remarquables. La gestion des Bois de la Garenne est confiée à

l'Office National des Forêts (O.N.F.) Depuis septembre 2010, ils bénéficient du label de gestion durable PEFC.

Dans les prairies : Les prairies présentes sur et aux alentours de la commune sont également un refuge pour certaines espèces, que ce soit par exemple en termes de plantes ou d'insectes, alliés non négligeables dans la pollinisation des cultures (qui représentent 62% du territoire).

Dans les milieux agricoles : La surface des terres cultivées de Nouaillé-Maupertuis est en déclin. Mais il est important de noter que sur vos territoires cultivés, une abondance non négligeable de haies et de fleurs dites messicoles a été recensée. Les messicoles sont caractéristiques de paysages avec une forte diversité aviaire et entomologique, de la même manière que la présence de haies bocagères entre parcelles. Cependant, comme sur tout le territoire, la présence de ces éléments du paysage tend à diminuer, et l'utilisation de produits phytosanitaires ne fait qu'aggraver l'état de conservation de la biodiversité en milieu agricole.

Dans les milieux aquatiques et zones humides : Les cours d'eau (bassin hydrographique de La Loire) et mares (près de 170) constituent à eux seuls un élément remarquable du patrimoine naturel de la ville, avec beaucoup d'espèces d'amphibiens et de poissons. Les milieux aquatiques sont cependant en mauvais état fonctionnel selon le Groupement régional des fédérations de pêche de Poitou-Charentes. La gestion des écoulements et des eaux pluviales est donc primordiale pour améliorer la qualité des nappes, des cours d'eau et des zones humides de la commune.

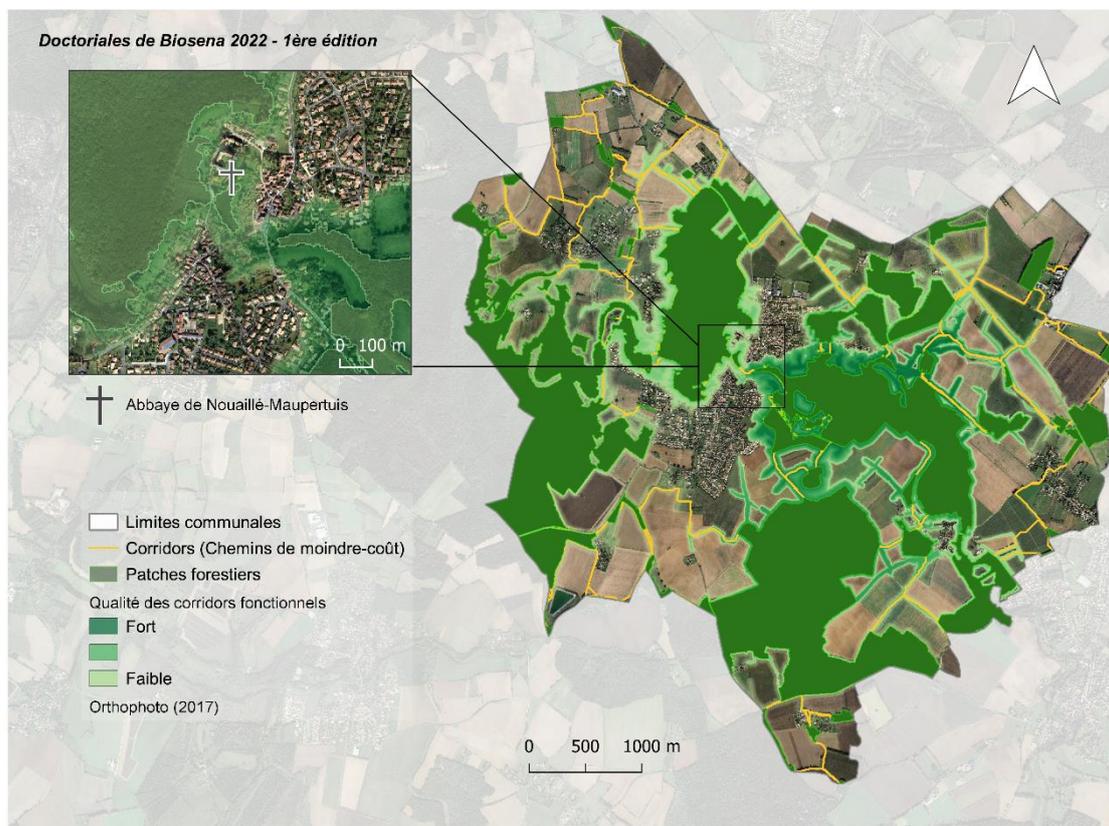


Figure 2 : Modélisation de la connectivité paysagère forestière sur la commune de Nouaillé-Maupertuis

B. Patrimoine historique et culturel

Le patrimoine religieux : Le patrimoine historique est fortement lié au patrimoine religieux dans cette commune. Il existe à Nouaillé-Maupertuis un site abbatial et ses fortifications, des bâtiments conventuels, un logis abbatial, une crypte, le prieuré d'Availles, la chapelle de Montvinard ou encore l'Église Saint-Junien.

Le patrimoine civil : On trouve dans cette ville un monument aux morts ainsi qu'un site de commémoration du champ de bataille de Nouaillé.

Le patrimoine industriel : La tuilerie du Gué-de-l'homme, principal patrimoine industriel de Nouaillé-Maupertuis du XVIIIème siècle, est depuis quelques années réhabilité et bientôt visitable grâce au collectif des « Amis de la tuilerie ».

C. Le patrimoine, pour qui ?

Au-delà de l'attrait touristique de Nouaillé-Maupertuis et de ses alentours (par ex. proximité de la cité médiévale de Chauvigny), près de 3000 habitants vivent dans cette commune, avec une augmentation croissante des installations. Pour preuve, entre le XIX^e siècle et aujourd'hui, les surfaces artificialisées ont augmenté d'un facteur 8 sur Nouaillé-Maupertuis, avec une périurbanisation multipliée par 3,5 en 40 ans (Fig. 3). Le nombre de personnes par foyer diminuant progressivement avec l'évolution de la société, les besoins en termes de construction de nouveaux logements et d'étalement péri-urbain sont en constante augmentation.

A noter que la crainte d'un manque d'implication et de sentiment d'appartenance à la commune émerge. En effet, certains habitants, notamment jeunes, évoluent professionnellement et socialement à Poitiers.



Figure 3 : Etalement urbain au XIXe (image de gauche – Carte de l'Etat Major), en 1950 (image au centre) et actuel (image de droite).

D. Quels projets urbains englobant le patrimoine naturel et culturel ?

En 2009, la commune s'est engagée dans l'élaboration d'un nouveau PLU incluant une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) ; construit à partir des éléments issus du diagnostic du territoire, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en constituait la principale déclinaison.

Parallèlement, l'ancien périmètre de sauvegarde des monuments classés MH a été modifié, au profit de la mise en place d'une AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), incluant une superficie plus importante, et plus judicieusement établie. L'AVAP a été complétée d'un Plan Paysage dont le programme de mise en valeur patrimoniale a été lancé en 2013.

Certains projets urbains sont menés en vue de concilier le patrimoine naturel et culturel :

- Réaménager le mémorial du champ de la bataille de 1356 ;
- Moderniser la signalétique urbaine et de celle des bois de la Garenne autour du site abbatial ;
- Embellir l'espace panoramique avec vue sur le site abbatial.

De plus, la commune a l'intention de mener certains projets orientés vers le développement durable et l'amélioration du cadre de vie :

- Mettre en place le PCAET (Plan climat-air-énergie territorial) par la Communauté de communes ;
- Créer des pistes cyclables reliant Nouaillé aux communes limitrophes.

E. Regard critique sur les éléments donnés et enjeux principaux

Une première critique est que le diagnostic communal est complet mais un peu ancien, à réactualiser tous les 5 ans. Il faudrait peut-être répéter les diagnostics en ciblant des thématiques précises, et en mettant en place des suivis.

Une seconde est que le diagnostic communal ne rapporte pas les conflits d'usage. Une préconisation serait de faire une étude ou un sondage consacré aux dynamiques des conflits d'usage : que pensent les agriculteurs ? les naturalistes, les promoteurs... Avec pour objectif de déceler les tensions sur le tissu du territoire et les attentes de chacun.

Voici donc quelques-uns des enjeux qui ressortent de cet état des lieux :

Les risques écologiques notables : Le paysage et l'environnement de la vallée du Miosson apparaissent relativement préservés, avec un patrimoine naturel et historique diversifié auxquels sont attachés la plupart des habitants (ce qui se perçoit avec le tissu associatif très présent pour la question patrimoniale). Toutefois, certains problèmes étaient déjà relevés en 2012, avec une régression de la biodiversité, les risques des écoulements d'eau et la gestion des eaux pluviales, et la pollution du sol liée aux produits phytosanitaires par les agriculteurs ou les particuliers.

Le sentiment d'appartenance à la commune : La commune est attractive et attire les nouveaux résidents, malgré le coût élevé du foncier et la difficulté d'accès au logement. Concernant la population nobilienne, elle est caractérisée comme jeune et dynamique, avec des ménages au revenu moyen élevé. Toutefois, la commune est dépendante de Poitiers et l'usage de la voiture prédomine en matière de déplacement.

2. Préservation du territoire et valorisation patrimoniale

A. Avant-propos : Y a-t-il une scission privé/public ?

Le diagnostic de 2012 relève un « risque » concernant la privatisation du patrimoine historique. La plupart des équipements culturels sont privés mais cela n'est pas incompatible avec une mise en réseau et un travail collaboratif entre les sites. Un des enjeux mentionnés dans le diagnostic est le besoin de cultiver la transversalité entre les différentes initiatives publiques ou privées au sein de la commune, notamment dans le champ du développement durable.

B. Quelles sont les animations et les activités de médiation déjà menées sur la commune ? Dans quels réseaux s'insère la commune ?

La valorisation patrimoniale est perceptible grâce à des actions de médiation et d'animation menées tout le long de l'année et durant les manifestations nationales (Journées Européennes du Patrimoine, Rendez-vous aux Jardins, Journées du Patrimoine de Pays & des Moulins, Journées Nationales de l'Archéologie). Un programme d'animations est établi et comprend des visites guidées et thématiques du site abbatial, des concerts, du géocaching, des ateliers pour les enfants, conférences, des expositions, des spectacles nocturnes, une fête médiévale organisée par l'association « Nouaillé 1356 », des feux d'artifice...

Il n'y a pas de convention avec l'ODT. La compétence touristique dépend de l'intercommunalité. mais une étude est en cours en vue de créer un Bureau d'information Touristique. Des permanences d'un accueil touristique sont mises en place depuis plusieurs années pour les mois de juillet et août, avec le concours de bénévoles.

C. Quelles mises en action pour une stratégie patrimoniale effective ?

Sur la base du concept de l'écotourisme tout en maintenant la mise en tourisme des monuments historiques de la commune, l'idée serait de relier tous les points forts identitaires du territoire. Ainsi, pour préserver à la fois le patrimoine naturel et faire découvrir le patrimoine historique de la ville, il serait recommandé de coupler ces deux distinctions. Plusieurs propositions sont possibles :

Des parcours éco-historiques : Des chemins ou autres parcours didactiques pourraient être mis en place pour faire découvrir à la fois nature et histoire de Nouaillé-Maupertuis, mélangeant supports d'informations (pancartes) sur des sites historiques ou points de vue remarquables de la commune et sur des sites naturels.

Des animations à dominante médiévale : Des animations à l'interface entre écologie et histoire peuvent être envisagées, comme par exemple des micro-fermes médiévales où la vie avec les animaux et l'intérêt de la nature dans des temps plus anciens seraient expliqués. Des offres de « journées médiévales » ou groupements de billets en collaboration avec la ville de Chauvigny peuvent faire partie de cette proposition.

Des animations à dominante nocturne : Des couplages d'évènements historiques et écologiques, comme les nocturnes du mois d'août à l'Abbatiale couplées avec des animations « Villes et Villages étoilées » ou encore avec des observations de chauve-souris et autres espèces nocturnes (trame noire) peuvent être envisagés. Ce dispositif permettrait également de développer les mesures de protection et de sensibilisation aux chauve-souris (cf. Labels).

D. Quels sont les labels disponibles et envisageables ?

En partant de l'idée des mises en action patrimoniales, une étape supplémentaire serait le concours facilité à un certain nombre de labels ou la valorisation de ceux déjà obtenus, apportant reconnaissance locale et activité touristique. Voici quelques propositions :

Le label « Villes et Villages étoilés » : Comme dit plus haut, le concours au label « Villes et Villages étoilés » (de l'Association nationale pour la protection du Ciel et de l'environnement nocturnes) est envisageable dans le cadre de réduction de l'éclairage nocturne, qui serait un attrait supplémentaire pour les sorties nocturnes déjà



proposées par la commune pour visiter les monuments historiques à la tombée de la nuit. D'autant plus que cette réduction de l'éclairage se ferait dans une petite ville, certainement peu traversée la nuit. Cela permettrait aussi de mieux observer des chauve-souris en vol, chauve-souris qui pourraient être elles favorisées par la présence de refuges sûrement préexistants dans les bâtis.

La convention « Refuge pour les chauve-souris » : La présence de refuges et nichoirs à chauve-souris supplémentaires seraient l'occasion de postuler à une convention « Refuge pour les chauve-souris » (de la Société française pour l'étude et la protection des mammifères) et ainsi rejoindre le réseau de 77 conventions (parmi lesquelles 11 collectivités) déjà établies dans le département de la Vienne.

Le label « Villes et Villages fleuris » : La commune dispose déjà d'une « fleur » au label « Villes et Villages fleuris » (du Conseil national des villes et villages fleuris). Il serait possible de partir sur l'idée de la deuxième fleur suite à la bonne lancée de l'obtention de la première en 2019. Elle serait cohérente avec l'idée évoquée des chemins didactiques créés pour relier patrimoine naturel et historique.



3. Gestion de la ressource en eau

La gestion de l'eau sur la commune présente plusieurs singularités :

- Des fossés incisés - ou surcreusés - sont indiqués sur la commune suite aux usages des locaux,
- L'anthropisation des milieux et son uniformisation (e.g. peupleraies) auraient provoquées une perte de la biodiversité difficilement quantifiable avec la disparition de plusieurs milieux humides,
- L'imperméabilisation des sols de la ville avec l'étalement urbain.

Un cours d'eau, le Miosson, traverse la commune d'Ouest en Est. Son méandrage important et ses plaines d'inondation - dans lit majeur - sont propices à la biodiversité présentant un tracé peu modifié depuis le 19ème siècle. En revanche, le lit majeur pourrait faire l'objet d'aménagement (i.e. restaurations des zones humides). Cela concerne un grand nombre de parcelles. Ces zones englobant les cours d'eau sont des espaces clés pour les organismes aquatiques et semi-aquatiques. Par ailleurs, la proximité avec les zones boisées avoisinantes crée un écosystème riche et potentiellement favorable à certaines espèces emblématique (e.g. Le triton marbré - *Triturus marmoratus*) Elles s'intègrent dans les continuités écologiques vertes et bleues. Ces parcelles ont été identifiées sur la carte ci-jointe (Fig. 4). On en dénombre 75 sur la commune de Nouaillé-Maupertuis.

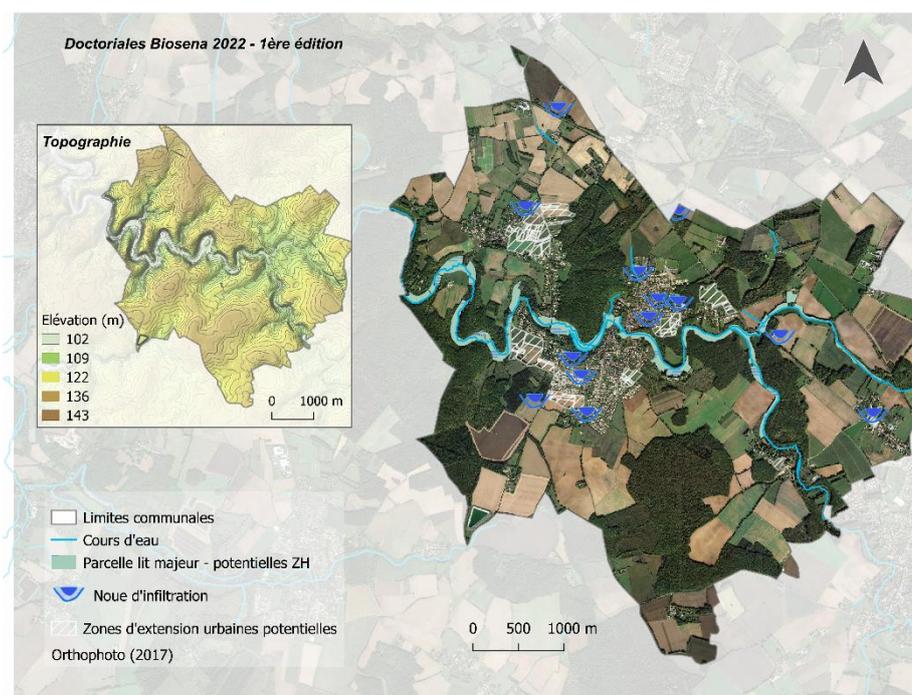


Figure 4 : Réseau hydrographique, zones humides et potentielles zones d'aménagement

En effet l'anthropisation des milieux, tel que le remembrement parcellaire, la disparition et l'urbanisation et la disparition des zones humide (tampons) créent aujourd'hui des nuisances dues aux pluies. Il nous est fait remarquer par un habitant de la commune que "l'eau des pluies ruisselle trop vite vers le cours d'eau principal en augmentant précipitamment les débits". Les usages locaux accentuent sans doute ces phénomènes. A une échelle plus localisée, les incisions trop profondes au niveau des fossés accentuent l'érosion des sols et des berges, augmentant ainsi le débit des cours d'eau. Dans un objectif de réduire ces ruissellements et débits, une étude des pratiques et une sensibilisation des acteurs doit être mise en exergue. Des ouvrages peuvent également répondre à ces problématiques, à l'image des noues d'infiltrations. Ces dernières remplissent plusieurs intérêts écologiques : création de zones humides, augmentation de la biodiversité, captage du carbone, recharge de la nappe et ralentissement des écoulements vers les différents tronçons hydrographiques. Des localisations possibles de ces noues sont disponibles sur la carte suivante. Il serait également intéressant d'envisager de les prescrire dans les futurs aménagements ou plus largement dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCoT, ...) également identifiés sur cette carte.

L'urbain occupe près de 10% du paysage. Néanmoins, il est à noter que cet étalement urbain n'imperméabilise pas l'entièreté de cette zone urbaine. Réellement, nous retrouvons 60% sols imperméabilisés (voiries et réseaux divers) et près de 40% de jardins perméables.

4. Solutions à préconiser

Le constat fait précédemment oriente les actions d'aménagements à réaliser afin de sensibiliser les habitants et la commune sur la préservation et la connaissance de la biodiversité d'un milieu affecté par le phénomène du changement climatique (Annexe 1), d'urbanisation galopante, d'inondations fréquentes. Il s'agit d'établir une politique d'aménagement urbain permettant de sensibiliser les acteurs sur la biodiversité et d'augmenter le patrimoine naturel de la commune. Ce qui permet d'opérer des aménagements à des endroits spécifiques et de doter la commune d'un nouvel outil qui

va définir le mode de gestion de ses patrimoines naturels. Les actions se matérialisent en deux strates d'aménagement.

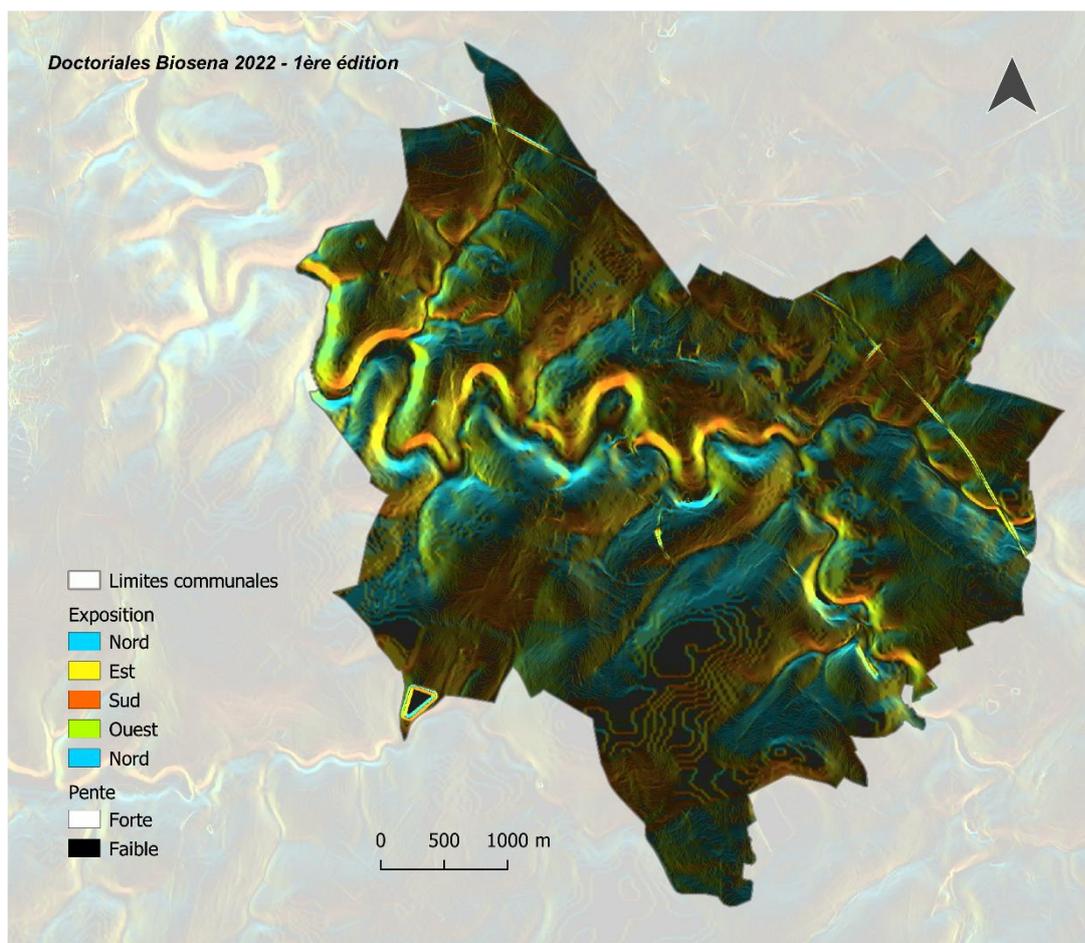
A l'ensemble de la commune, l'élaboration d'un plan de mise en valeur et de sauvegarde des espaces naturels et sensibles et la réalisation d'un atlas de paysage afin de mettre en valeur les espaces naturels et d'offrir des services écosystémiques aux habitants.

Les interventions zonales permettent d'opérationnaliser les orientations données dans le plan de mise en valeur et de matérialiser les prescriptions d'aménagements. Ce sont des parcours pédagogiques, des manifestations scientifiques et culturelles, des films cinéma et une émission radio locale.

- Les parcours pédagogiques sont des chemins aménagés à des endroits spécifiques avec des panneaux éducatifs et explicatifs des milieux visant à accueillir les élèves, les étudiants et des personnes afin de les sensibiliser sur la biodiversité et les zones humides.
- Les manifestations sont des événements organisés annuels autour des zones humides pour permettre aux habitants de se familiariser avec les milieux naturels et d'enrichir leurs connaissances en biodiversité. Ce qui permettra une attractivité du territoire et attirera l'attention des habitants sur la nécessité de la préservation de biodiversité et zones humides.
- L'émission radio locale un est événement quotidien réalisé pour alerter et éduquer sur la question de la biodiversité et la zone humide de la commune.
- La production cinématique sur la biodiversité de Nouaillé-Maupertuis est un outil de communication de biodiversité communale et une politique de valorisation de ses patrimoines naturel et culturel.

5. Annexe(s)

Annexe : Cartographie de l'exposition et des pentes sur la commune de Nouaillé-Maupertuis



Dans un contexte de changement climatique, l'exposition au soleil et des pentes sont des facteurs important à considérer.